



## **CHARTRE Motards Bienvenue - hébergeurs**

**Pré requis : hébergements classés 2\* minimum (ou à niveau du référentiel départemental pour les établissements « non classables »/ sur avis du CDT)**

### Accueil des motards

- 1- L'établissement s'engage à mettre à disposition l'information relative au label ainsi que la liste de l'ensemble des labellisés, des documents touristiques du département ainsi que des revues spécialisées à consulter sur place (moto magazine, moto journal...)
- 2- L'établissement s'engage à fournir une liste des réparateurs moto et concessionnaires du secteur, des informations sur les stations-service accessibles 24h/24 (paiement CB), les points de lavage etc...
- 3- L'établissement s'engage à mettre à disposition des cartes routières, des suggestions d'itinéraires touristiques...

### Equipements et services (proposés au sein de l'établissement)

- 1- Mettre à disposition :
  - o Un garage ou local fermé et sécurisé pouvant accueillir au minimum :
    - 1 moto pour les meublés de tourisme
    - 4 motos pour les hôtels, chambres d'hôtes, campings
    - 10 motos pour les gîtes de groupes, centres et villages vacances
  - o Un kit d'outillage (pour les petites réparations)
  - o Un local fermé, chauffé et ventilé pour permettre le séchage des vêtements, gants, bottes
- 2- L'établissement s'engage à offrir une boisson, geste d'accueil à l'arrivée des motards
- 3- Pour **les meublés de tourisme et gîtes de groupes** :
  - Intégrer le service « lits faits à l'arrivée » ainsi que les linges de toilette fournis et la mise à disposition de produits d'entretien
- 4- Pour **les meublés de tourisme** :
  - Proposer la formule week-end et court séjour

### L'établissement s'engage à :

- 1- Intégrer le label sur tous ses supports de communication (site internet, documents promotionnels, plaquette commerciale...).
- 2- Intégrer un lien vers le site internet dédié de Doubs Tourisme (CDT) depuis son propre site.
- 3- Apposer la signalétique extérieure spécifique au label Motards Bienvenue.
- 4- Informer l'ensemble de son personnel d'accueil sur l'esprit du label, la connaissance du réseau et des spécificités liées à l'accueil de ce type de clientèle.
- 5- Répondre à l'enquête de Doubs Tourisme envoyée en fin de saison.
- 6- Afficher la charte dans sa structure.
- 7- Participer activement aux actions à mener au sein du réseau.

**Je soussigné(e).....certifie avoir bien pris connaissance de la présente charte et confirme ma volonté de vouloir intégrer la démarche de labellisation Motards Bienvenue.**

**Signature**

## Annexe - grille tarifs d'adhésion au label

---

- Pour les hébergements (coût d'adhésion pour les 5 années du label)

	Jusqu'à 10 lits	De 11 à 20 lits maximum	Plus de 20 lits
<u>Pour 5 ans</u>	<b>180 €</b>	<b>250 €</b>	<b>300 €</b>

*Si vous adhérez ou souhaitez adhérer au label Relais Saint Pierre (accueil spécifique des pêcheurs), il vous sera appliqué le tarif dégressif suivant pour les 2 labels :*

<u>2 labels (5 ans)</u>	<b>300 €</b>	<b>400 €</b>	<b>500 €</b>
-------------------------	--------------	--------------	--------------

Le ratio du Ministère du Tourisme pour les campings = **nombre d'emplacements X 3**

*A noter : un lit touristique est une unité de mesure de l'offre d'hébergement touristique et correspond à une capacité d'accueil d'**une personne***